

P 38(a)

Pseudonym:

FARZZZZ-10

Witness Code: FARZZZZ

ICTR-98-41-T
Exh. P. 38(a)
Tendons on 17-09-2002
Keb

FAR

Lettre de Deogratias Nsabimana au Ministre de la Defense en date du 30 Mars 94. Objet: Compte-rendu de reunion du 29 mars 94 portant l'auto-défense populaire. Document émanant du Bureau du G3

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:		For Witness Statement:	
Doc Sources:		Signature Date:	
Doc Location:		Interviewer 1:	
Doc Original No:		Interviewer 2:	
Doc Date:		DOCUMENT CODING:	
Format:	Typewritten	Document code:	FARZZZZ-10
Original language:	French	ICTR Number:	
Translation:	English	ERN Number:	K003 1548-K003 1549
ERN Translation:	k020-7842-7844	Disclosure Code:	FARZZZZ-10
		Disclosable:	Yes
Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	FARZZZZ-10	09-Jun-00	
Kabiligi	FARZZZZ-10	09-Jun-00	
Nsengiyumva	FARZZZZ-10	09-Jun-00	
Ntabakuze	FARZZZZ-10	09-Jun-00	

K0031548

Monsieur le Ministre de la Défense
K I G A L I

O B J E T : Compte-rendu
de réunion

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après les conclusions retenues au cours de la réunion que j'ai présidée le 29 Mar 94 à l'EM AR et à laquelle étaient invités le Préfet de la PVK et le Comd OPS Ville KIGALI.

La réunion avait pour but d'affiner le plan de l'auto-défense populaire dont l'ossature est constituée par les militaires qui logent à l'extérieur des Camps.

La réunion a retenu ce qui suit :

1. La cellule a été retenue comme une entité organisationnelle équivalente à une section. Sur base de ce critère, le Comd OPS Ville établira un plan d'organisation des Mil qui logent à l'extérieur cellule par cellule.
2. Pour compléter la liste des Mil, il a été demandé au Préfet de la PVK de disponibiliser également les listes des Réservistes et autres civils fiables devant travailler avec les Mil pour la défense de leurs quartiers.
3. Il a été retenu que pour les cellules qui comportent peu ou pas de Mil, pour les compléter, on fera appel d'abord aux réservistes et ensuite au personnel civil fiable à former.
4. Les cellules opérationnelles formées recevront la mission du Comd OPS Ville pour la Défense d'abord de leurs quartiers et ensuite pour la recherche et la neutralisation des infiltrés dans les différents quartiers de la ville.
5. A la tête de chaque cellule sera placé un Mil ancien qui devra travailler étroitement avec les autorités administratives pour la défense d'un quartier donné.
6. Pour que les gens se connaissent et connaissent leurs missions le Comd OPS Ville KIG organisera des rencontres des Mil et civils concernés dans les Camps les plus proches de leurs domiciles et leur donnera des directives opérationnelles.

TRES SECRET

7. Le MINADEF et le MININTER seront contactés pour disponibiliser les armes à fournir aux personnels civils retenus.
8. Le Comd OPS Ville exprimera les besoins ci-après pour les cellules déjà organisées :
 - munitions pour 3 jours de combat
 - Armt
 - cahiers pour l'établissement des listes d'appel, quartiers par quartiers.

Concernant les liaisons de Comdt entre ces Unités et entre celles-ci et l'EM AR, le réseau téléphonique existant sera mis à contribution moyennant quelques adaptations pour des fins militaires.
9. Il a été retenu que les Mil qui logent à l'extérieur restent en principe avec la population pour la défense des quartiers. Ceci implique que les Comd Camps et Unités devront d'abord s'assurer de la suffisance des Mil qui logent à l'intérieur du Camp pour sa défense avant d'affecter leurs Mil dans l'auto-défense populaire. Dans cette optique, il a été retenu que le personnel de Comdt et les spécialistes indispensables seront retenus en permanence dans les Camps. Il en est de même des Offr du Bn G Pres et du Bn PM et des Comd Unités. En toutes circonstances la continuité du Comdt sera assurée.
10. Il a été suggéré d'instruire la population par les Bourgmestres, sur le maniement des armes traditionnelles (épées, lances, machettes, arcs et flèches) étant donnée l'insuffisance des armes à feu disponibles. Les efforts entrepris par les Comd Sect OPS riverains de la DMZ dans le cadre de la défense populaire vont se poursuivre avec la collaboration des autorités administratives locales.
11. Il a été recommandé au Comd OPS Ville de tenir compte du concept de l'auto-défense populaire dans l'élaboration du plan de la Défense de la ville de KIGALI, de hâter l'établissement des listes (Mil + civils) et de les transmettre sans tarder.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre
l'assurance de ma haute considération.

Copie pour Info :

- Monsieur le Préfet de la PVK
- Comd OPS Ville KIG
- G1, G2, G4 EM AR

NSABIMANA
NSABIMANA Dégratias
Général-Major
Chef EM AR